

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Novembre 2015

Ordre du jour :

- Point sur la situation du personnel
- Point sur le fonctionnement du Conseil Municipal
- Point sur les dossiers : Aménagement place, matériels, décharge, eau, plantations parking du cimetière
- Divers

L'an deux mille quinze, le vingt novembre à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 5 novembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, C. MERLIAUD, F. MAUNOURY, C. BIRON, I. CAILLET, M. JULIEN-RIVE, J. HUMPHREYS, A. BERTRAND, M. MARINIE, M. COSTA

Absent excusé : C. BOURDELAS.

Christian BIRON est nommé secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Point sur la situation du personnel - Contrat pour besoin occasionnel

Délib. n°38/2015

M. le Maire rappelle à l'assemblée les difficultés rencontrées par l'équipe communale, confrontée à des arrêts maladie et des inaptitudes à certaines tâches, pour réaliser leur charge de travail surtout à l'époque de la production de copeaux. Il propose donc de recourir à une embauche sous contrat à durée déterminée pour besoin occasionnel (art.3 al.2), d'un adjoint technique, pour une durée maximale de 6 mois (3 mois reconductible) suivant les besoins, rémunéré à temps plein (35 h), Indice Brut 326, Indice Majoré 315.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise son maire à passer ce type de contrat suivant les besoins.

2. Point sur le fonctionnement du Conseil Municipal

Afin de dynamiser le fonctionnement du Conseil Municipal, M. le Maire propose de créer des commissions qui se réuniront régulièrement sur les thèmes suivants : Gestion du personnel, Affaires scolaires, Travaux et entretien du matériel, Communication et Bulletin Municipal, Manifestations et Animations, Gros dossiers.

3. Point sur les dossiers

M. le Maire fait part des subventions obtenues. Concernant la Véranda de la salle polyvalente 6 331 € par le biais de l'Assemblée Nationale et 4 935 € du Département.

Pour l'acquisition du terrain de Mme LEBRAUD 4 683 € par le biais du Sénat.

Concernant l'Aménagement de la place de la Chapelle, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives devrait procéder à des sondages courant janvier, permettant peut être la réalisation des travaux au printemps ou à l'automne.

Aucune proposition n'a été reçue pour l'acquisition d'un grappin permettant de rendre moins pénible la réalisation des copeaux bois.

Les travaux de réhabilitation de la décharge par l'entreprise DUSSOCHAUD devrait débuter prochainement. Il serait souhaitable de trier ce qui peut l'être.

Il a été constaté une fuite de 10 m3 par jour environ sur le réseau d'eau dû en partie à la négligence d'un agriculteur.

Dans le cadre de la Cop21, il sera procédé à la plantation de 20 arbres à côté du parking du cimetière, mercredi 25 novembre.

4. Aménagement d'une véranda pour la salle polyvalente - Choix de l'entreprise

Délib. n°37/2015

M. le Maire fait part de l'obtention des subventions pour l'aménagement d'une véranda pour la salle polyvalente : ministère 6 331 €, Conseil Départemental 4 935 €. Il propose donc de passer à la réalisation des travaux, le seul devis reçu étant celui de la SARL PAQUET pour 14 070 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal retient la proposition de la SARL PAQUET pour la réalisation de cette véranda et charge son maire de signer tout document nécessaire à cette réalisation.

Il est nécessaire de formaliser la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur par une délibération.

5. Véranda Salle Polyvalente - Demande de subvention Ministère Intérieur

Délib. n°39/2015

M. le Maire fait part de la possibilité d'obtenir une subvention du Ministère de l'Intérieur pour la création d'une véranda à la salle polyvalente.

L'entreprise PAQUET a réalisé un devis de 14 070 € HT retenu par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 6331 € auprès du Ministère de l'Intérieur pour aider la Commune à financer ces travaux.